

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2002
Salle du Conseil général
Séance extraordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin 2002
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Demande de crédit rétroactive de **Fr. 26'000.--** pour financer le remplacement du collecteur de drainage aux « Esserts aux Loups »
5. Augmentation de l'abonnement au téléseu
6. Adoption de l'arrêté officialisant l'école enfantine pour les deux années qui précèdent le début de la scolarité obligatoire
7. Adoption de l'arrêté fixant le barème de participation des familles et de la commune aux coûts des structures de la petite enfance
8. Nomination d'un membre de la commission du feu
9. Présentation de l'organisation FICULE
10. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

La présidente du conseil général, Mme Catherine Charpillot, ouvre la séance à 20h00 précise. La secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de MM Jimmy Krieg, Guido Scherz et Patrice Zürcher, excusés.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2002

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Hans-Peter Bürqi demande une modification de l'ordre du jour, car il déclare avoir annoncé le dépôt d'une motion lors de la séance du conseil général du 20 juin 2002, demandant au conseil communal de présenter un plan d'investissement pour les années 2004 à 2009.

Mme Catherine Charpiloz répond que pour qu'elle soit recevable la motion doit parvenir par écrit 10 jours avant la séance du conseil général.

M. Jean-Pierre Lauener constate que la motion n'a pas été déposée dans les formes et que c'est au conseil général de l'accepter ou non. Il faudrait également qu'elle mentionne, s'il s'agit de l'élaboration d'un plan d'investissements ou d'un plan financier.

M. Marcel Fleury n'est pas contre le principe de la motion et pense qu'il n'y a pas d'urgence. Il est surpris de sa présentation et aimerait que son contenu soit plus complet afin de pouvoir la traiter en conséquence.

M. Hans-Peter Bürgi en prend note et déclare retirer sa demande de modification de l'ordre du jour et annonce qu'il déposera en fin de séance une motion écrite à la machine.

4. Demande de crédit rétroactive de Fr. 26'000.-- pour financer le remplacement du collecteur de drainage aux « Esserts aux Loups »

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

5. Augmentation de l'abonnement au téléseu

M. Hans-Peter Bürgi n'a pas de remarque au sujet de l'augmentation du prix de d'abonnement mais voulait rendre attentif le conseil communal qu'une entreprise de la région s'est présentée chez lui et également chez d'autres personnes afin de proposer un branchement à Internet, il regrette cette façon d'agir.

M. Jean-Pierre Lauener ne cache pas qu'un désaccord entre l'entreprise Garo et Net 2000 est apparu pour déterminer le travail de chacun, il est semble-t-il en voie de règlement.

L'arrêté est accepté par 10 voix pour et 1 voix contre.

6. Adoption de l'arrêté officialisant l'école enfantine pour les deux années qui précèdent le début de la scolarité obligatoire

M. Marcel Fleury demande si cela représente 3 postes de travail à 50%. Il demande au chef de dicastère de faire la comparaison des charges occasionnées par la création de deux ou trois postes de travail.

Mme Catherine de Montmollin répond qu'actuellement ce poste représente un emploi à 70% et un à 30% et que l'engagement d'une troisième personne lui paraît pas très logique au niveau éducatif et que le coût serait probablement au prorata du pourcentage du temps de travail. Elle précise, qu'il est de la compétence de la commission scolaire d'engager ou non une troisième personne.

M. Jean-Pierre Lauener précise qu'au niveau des charges sociales cela n'a pas d'influence, sauf si le taux d'occupation est assez bas pour ne pas avoir de caisse pension à payer.

Mme Catherine Charpilloz demande si la collaboration avec le village d'Enges est toujours envisageable.

Mme Catherine de Montmollin répond que oui dans la mesure où il y a des enfants en âge de fréquenter l'école enfantine.

Mme Gisèle Bonjour précise qu'il s'agit des enfants du hameau de Lordel.

7. Adoption de l'arrêté fixant le barème de participation des familles et de la commune aux coûts des structures de la petite enfance

M. Bernard Guye au nom du groupe socialiste, souhaite apporter un amendement à l'article 15, après l'alinéa 2, comme suit :

Article 15,3 : « la participation des parents (des responsables légaux) aux coûts de l'accueil en institution de leur (s) enfant (s) est réduite de 10% par enfants supplémentaires à charge, et ce jusqu'à la majorité de ceux-ci ».

Il souhaite que le nouveau barème tienne compte du nombre d'enfants à charge hors crèche.

M. Laurent Vaucher estime que cela va occasionner des coûts supplémentaires pour la commune et qu'il faut chercher d'autres solutions pour les enfants plus âgés.

M. Bernard Guye pense que la commune devrait saisir la possibilité qui lui est donnée de modifier le barème en faveur des familles nombreuses.

M. Marcel Fleury pense que c'est au niveau cantonal qu'il faut agir, pour augmenter les allocations familiales, intervenir également auprès des caisses maladies qui représentent une charge toujours plus lourde, mais il estime que le barème présenté est suffisant tel quel.

Mme Catherine Massy estime que tous ces projets cantonaux destinés à alléger les charges familiales prendront du temps pour être mis en place et qu'aujourd'hui l'occasion est donnée de faire quelque chose immédiatement en faveur des familles.

M. Hans-Peter Bürgi comprend les arguments du groupe socialiste, mais devant les dépenses importantes que l'accueil à la petite enfance va occasionner, il pense préférable d'attendre une année avant de prendre une décision quant à cet amendement.

M. Bernard Guye réaffirme que c'est tout de suite que cet effort devrait être consenti et qu'il resterait dans des proportions modestes.

M. Marcel Fleury soutient la proposition de M. Bürgi et souhaite donc attendre avant de prendre une telle décision.

M. Daniel Juan pense également qu'il faut voir au devant de quoi on va avant de faire un cadeau supplémentaire.

Après quelques commentaires plus techniques sur l'arrêté, l'amendement est passé au vote.

3 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention

L'amendement est refusé.

Le règlement d'application est approuvé par :

10 voix pour, 1 abstention

L'arrêté est approuvé par :

10 voix pour, 1 abstention

8. Nomination d'un membre à la commission du feu

Le parti radical propose M. Philippe Felhbaum. M. Felhbaum est élu par acclamation.

9. Présentation de l'organisation FICULE

Monsieur Etienne Bögli présente l'organisation FICULE (formation d'intervention en cas d'urgence du littoral est) et répond à toutes les questions et demandes qui lui sont posées.

10. Divers

M. Jean-Pierre Lauener informe que le droit de superficie du circuit à été mis aux enchères à mi-octobre mais que malheureusement l'Office des faillites désire que le nom de l'acquéreur ne soit pas divulgué, avant que la vente ne soit effective, si tout se passe bien au début de l'année 2003. Il ajoute que le projet sera de faire un centre de formation et de perfectionnement.

M. Jean-Pierre Lauener précise que les travaux de rénovation du téléseu sont terminés et que la remise technique a eu lieu le 12 novembre. Une annonce paraîtra dans le Bulletin des communes, le vendredi 15 novembre 2002, afin d'informer les abonnés qui rencontrent d'éventuels problèmes de réception d'image de s'annoncer au bureau communal.

Un dépassement de crédit d'environ Fr. 12'000.-- est prévisible pour deux raisons :

- Les travaux de recherche ont été plus importants que prévus.
- Dans le libellé de l'offre retenue la remise à jour des plans. (12% du volume des travaux) était mentionnée mais pas chiffrée, et ce montant a été omis dans la demande de crédit.

Il ajoute que l'offre retenue était la seule à prévoir une deuxième node nécessaire à la bonne qualité de notre téléseu.

M. Laurent Vaucher informe que la participation communale financière pour le Cap, qui était prévue à Fr. 5'000.-- passera à Fr. 6'500.--, cette augmentation provisoire de 30% des participations communales est due au fait que le temps de travail des animateurs est passé à 130% au lieu de 100%. En juin 2003, un bilan sera dressé et la suite pourra être envisagée avec l'éventuelle modification de la convention qui lie les communes.

M. Marcel Fleury désire connaître le taux de fréquentation du CAP par les jeunes de Lignièrès.

Mme Marianne Jaccard répond que le fait que le centre soit tout près du C2T incitera certainement les jeunes à le fréquenter directement à la sortie de l'école.

M. Marcel Fleury désire savoir pourquoi les délais de réalisation de l'assainissement du télé-réseau ont été prolongés.

M. Jean-Pierre Lauener répond que le chantier a démarré un peu plus tard que prévu et que les difficultés pratiques rencontrées ont également contribué à retarder l'achèvement des travaux.

M. Marcel Fleury souhaite que le conseil communal informe les clients de Net 2000 que leur installation privée peut être réalisée par un autre installateur que l'entreprise qui a effectué les travaux.

M. Jean-Pierre Lauener précise qu'il est bien clair que Net 2000 pose une nouvelle prise et un modem et que l'entreprise Garo n'intervient qu'au moment où des problèmes de signal surviennent. Libre au client de mandater l'entreprise de son choix pour d'autres aménagements privés.

M. Pierre-Alain Fridez pense que sa parole est mise en doute par l'entreprise Garo, lorsqu'il est dit que les schémas n'étaient pas précis et les câbles pas étiquetés. Il estime qu'une deuxième node n'était pas nécessaire vu la taille du télé-réseau de Lignièrès et précise qu'il n'y a pas que du matériel C-cor employé pour cet assainissement.

M. Jean-Pierre Lauener précise qu'il n'est bien sûr pas spécialiste de ce genre d'installations, mais que le conseil communal a pris cette option dans l'idée d'avoir un télé-réseau fiable pour l'avenir et susceptible d'être étendu. Il affirme que même si le 12% de remise à jour n'avait pas été oublié, le conseil communal aurait quand même attribué les travaux à l'entreprise Garo.

M. Marcel Fleury demande ce qu'il en est du contrat d'entretien du télé-réseau et estime qu'une personne compétente devrait conseiller le conseil communal dans son choix.

M. Jean-Pierre Lauener répond que trois offres ont été demandées et que le conseil communal fera de son mieux pour attribuer le contrat à l'entreprise la plus compétente.

M. Louis Stauffer informe :

- Que les travaux de mise sous câble du centre du village sont terminés. Le dépassement de crédit s'élève à Fr. 2'945.-- , y.c. la pose des luminaires.
- Que les travaux de réfection de la route des Prés sont terminés. Et qu'il y aura

un léger dépassement de crédit.

- Que le conseil communal a loué le hangar de M. Jean Gauchat, situé au Ch. des Condémines, à l'usage des travaux publics. Un tiers du bâtiment est loué à M. Willy Schertenleib.

Mme Jacqueline d'Aloisio demande si un assainissement de la route reliant Lignièrès à Prêles est prévu, car elle est régulièrement impraticable lors de fortes pluies.

M. Louis Stauffer répond que cela n'est pas prévu, mais que la route est fermée à la circulation lorsqu'il y a trop d'eau.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 22H00.

La présidente

La secrétaire au procès-verbal

Catherine Charpilloz

Jacqueline D'Aloisio